



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 490-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 490-2023 établissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et les quotes-parts 2023 a été adopté le 17 janvier 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 24<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-trois (24-01-2023).

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Fortier", is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière